

Enquête publique pour la modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal -habitat pour la communauté d'agglomération Cœur de Flandre

A map of the arrondissement of Valenciennes, France. The map shows the boundaries of various municipalities. Valenciennes is highlighted in blue, indicating its status as the capital of the arrondissement. Other municipalities shown include Avesnes-sur-Helpe, Bousignies, Cambrai, Condé-sur-Sambre, and many others.

-Décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE du 04 mars 2024-
N°24/016/59.
-Arrêté de Monsieur le Président de la C.A CŒUR DE FLANDRE du 19 mars 2024
-Commission d'enquête publique
(Président : DUC Jacques -Membres titulaires : MACQUART Francis- LEGRAND Hervé-
Membre suppléant : CORREIA Dominique)

La commission d'enquête Publique
DUC Jacques
LEGRAND Hervé
MACQUART Francis
(Siège de l'enquête à l'adresse de la C.A.C.F)

le 30 mai 2024

à

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre

OBJET : P.V de synthèse –Enquête publique Modification de Droit Commun N°2 du PLUi-H

REFERENCE : Arrêté N° 2024/JU014 du 19 mars 2024

Monsieur le Président,

Au terme de l'enquête publique que nous a confiée Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille (NORD) référencée E24/16/59 du 4 mars 2024, suite à votre demande enregistrée le 15 février 2024, nous avons l'honneur de vous informer des conditions dans lesquelles elle s'est déroulée et des résultats obtenus.

1) Sur le déroulement

Il a été conforme aux dispositions contenues dans:

- les codes qui régissent cette enquête.
- votre arrêté cité en référence.

Nous tenons à souligner le strict respect des règles légales liées à la bonne information et aux possibilités d'expression du public.

En plus de la gestion des contributions par registre numérique (PUBLILEGAL), nous avons tenu 10 permanences comme suit :

1 HAZEBROUCK AGGLO	LUNDI 22 AVRIL 2024 DE 09H00 A 12H00
2 BAILLEUL	MERCREDI 24 AVRIL 2024 DE 14H00 A 17H00
3 HAZEBROUCK MAIRIE	MARDI 30 AVRIL 2024 DE 09H00 A 12H00

4 CASSEL	SAMEDI 04 MAI 2024 DE 09H00 A 12H00
5 BAILLEUL	SAMEDI 04 MAI 2024 DE 09H00 A 12H00
6 HAZEBROUCK AGGLO	MARDI 07 MAI 2024 DE 14H00 A 17H00
7 HAZEBROUCK MAIRIE	JEUDI 16 MAI 2024 DE 14H00 A 17H00
8 BAILLEUL	VENDREDI 17 MAI 2024 DE 14H00 A 17H00
9 CASSEL	VENDREDI 24 MAI 2024 DE 09H00 A 12H00
10HAZEBROUCK AGGLO	VENDREDI 24 MAI 2024 DE 14H00 A 17H00

Certaines ont été prolongées pour répondre à la demande.

Les observations recueillies à ces occasions ont été reportées par nos soins dans le registre numérique et plus précisément dans la rubrique CONTRIBUTIONS REGISTRES « papier ».

La conduite de cette enquête n'a posé aucun problème particulier. Elle s'est déroulée dans le meilleur des climats.

Il n'y a pas eu lieu de recourir à un expert, de solliciter une réunion publique, ni de solliciter une prolongation de sa durée fixée à trente trois jours.

NOTA

Un rapport détaillé de nos diligences (préparation et déroulement de l'enquête), vous sera adressé en même temps que nos conclusions et avis.

2) Sur les résultats

La commission s'est attachée à examiner l'ensemble des avis et contributions du public.

2-1 Avis de la MRAE

Avis conforme en date du 5 mars 2024.

L'évaluation environnementale n'est pas nécessaire en l'état du dossier.

2-2 Avis CDPENAF

Ses avis ont été rendus le 25 septembre 2023.

Favorables :

- Pour la commune de BAILLEUL-secteur NI à vocation de loisirs d'une emprise de 2000 M²
- Pour la commune d'Hazebrouck reconfiguration du secteur Ne, la suppression du secteur N carrière et la création d'un secteur Nenr à vocation photovoltaïque
- Pour la commune de STEENVOORDE- Secteur A1 à vocation touristique
- Création de secteur Ae à vocation économique pour les besoins d'extension des activités existantes sur les communes de HOUTKERQUE-STEENVOORDE et CAESTRE
- Création de secteur AHLL sur les communes de STEENBECQUE et WINNEZEELE

Défavorables :

- Pour la commune de FLETRE-Secteur N Château sur FLETRE (réalisation d'un projet privé de restauration)
- Pour la commune de STEENWERCK secteur AL à vocation touristique (installation de 2 ou 3 domes)

- Créations de secteurs Ae à vocation économique pour les besoins d'extension des activités existantes sur les communes de BOESGHEM-LE DOULIEU-TERDEGHEM-RENESECURE
- La création de STECAL AHLL pour permettre la réalisation de projet touristique sur les communes de CAESTRE-HOUDEGHEM-METEREN

Par ailleurs cette commission recommande à l'inter-communalité de produire un mémoire en réponse qui sera joint au dossier d'enquête pour la bonne information du public et d'associer les services de la DDTM afin de participer aux travaux de la commission relative aux STECAL et changement de destination.

2-3 Avis des P.P.A et autres structures

STRUCTURES	AVIS
<u>S.M.F.L</u>	12 mars 2024 Le syndicat prend note de l'objet de la modification, appelle à une vigilance sur le nombre croissant de créations de STECAL qui consomment de l'espace agricole, n'émet aucune remarque quant à la compatibilité avec les orientations du SCOT. Il rappelle la nécessité de définir à l'échelle du P.L.U.i les zones commerciales recensées dans le cadre de DAAC comme de la loi climat et résilience de réduction de la consommation d'espace agricole et naturel et de la modification du SRADDET
<u>CABBALR</u>	Aucune remarque particulière au titre du SCoT de l'Artois approuvé, ni des élaborations en cours du SCoT de l'Artois et du P.L.U.i de la C.A.B.B.A.L.R
<u>Territoire d'énergie Flandre</u>	04 mars 2024 Pas d'observation à formuler
<u>P.N.R (Caps et marais d'Opale)</u>	23 février 2024 Avis favorable au projet sur la commune de NOORPEENE, seule commune de la CACF se trouvant dans l'actuel périmètre du P.N.R des caps et Mer d'Opale
<u>Monsieur le Gouverneur de la province de Flandre Occidentale</u>	28 février 2024 Un avis conjoint sera transmis ultérieurement. 25 mars 2024 Avis conjoint. La commission ne formule aucune remarque.
<u>CHAMBRE AGRICULTURE</u>	<u>11 mars 2024</u> <u>1) Modification des planches A relatives au plan de zonage</u> <u>EECKE</u> , rue du patronage Modification non visible <u>FLETRE ZE 67</u> Exclusion de la zone naturelle entraînant la réduction du périmètre de l'O.A.P <u>HAZEBROUCK</u> croisement rue du wallon-cappel et Alm Straete Au sujet de la désolidarisation d'une parcelle du projet OAP rue de Calais. <u>NIEPPE ER Nie5</u> Levée de l'E.R <u>THIENNES</u> rue de Tannay Remplacement du PAPAG par une OAP 1) <u>Modification des OAP</u> <u>CAESTRE</u>

	La modification de l'OAP N°1 Aucun élément ne permet de localiser la zone humide et sa prise en compte <u>FLETRE</u> Ajustement du périmètre de l'OAP 3 route de STRAZEELE- Suppression des liaisons douces. <u>HOUTKERQUE</u> Modification de l'OAP 1- Allée des peupliers Le devenir de la zone humide n'est pas explicité en dépit du but de l'agrandissement du nombre de logements. <u>NEUF BERQUIN</u> Modification de l'OAP 1 – Sortir de la zone AU une partie de l'OAP semblant avoir un usage de prairie <u>STEENVOORDE</u> Modification de l'OAP ROUTE de GODEWAERSVELDE zone humide / OAP <u>THIENNES</u> Création d'une OAP rue de TANNAY Avis défavorable en raison de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone agricole et la présence d'une ZIC <u>WALLON-CAPPEL</u> Modification de l'OAP ZA Extraire de la zone à urbaniser en raison de sa présence en zone humide 3° <u>Modification des planches B relatives au risque d'inondation</u> Opposition à la volonté de constructions dans une zone ZIC sur THIENNES malgré la modification de l'unité de rehausses. 4° <u>Modification des planches C relatives au patrimoine paysager, écologique et bâti</u> La C.A prend note des demandes d'ajustements 5° <u>Modification du règlement écrit</u> Souhait qu'il soit ajouté à la page 40 du règlement écrit relatif aux prairies identifiées.... « constructions et installations de bâtiments et ou annexes » 6° <u>Modification du dossier rapport de présentation</u> Dans sa partie règlement écrit (page 182), il est fait référence au STECAL Nenr. Ceci n'apparaît pas dans les plans de zonage modifiés, justification, des choix... En conséquence, la C.A s'interroge sur la localisation de ce projet et souhaite s'assurer qu'il ne concerne pas de secteurs mis en valeur par l'activité agricole. <u>En conclusion</u> La C.A réserve son avis à la prise en compte de ses remarques.
<u>DEPARTEMENT DU NORD</u>	04 avril 2024 <u>PDIPR</u> (plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées). Il est rappelé les règles garantissant le respect du PDIPR dans le cadre des OAP (CASSEL) <u>Aménagement foncier</u> Le projet routier RD642 en 2X2 entre RENESCURE et HAZEBROUCK a fait l'objet d'une opération d'aménagement foncier

	agricole forestier et environnemental. La suite de cette opération devra être portée sans délai à la connaissance de la commission inter-communale d'aménagement. <u>Emplacement réservé</u> Demande de suppression de l'ER N° 5 commune de STEENWERCK (Motif : rectification de la courbe non nécessaire) <u>OAP</u> Le département donne un accord de principe mais recommande à la collectivité de se rapprocher du service du département « voirie Dunkerque » Ceci concerne les OAP 3 (FLETRE), OAP 2 (METEREN), OAP 3 (RENESECURE), OAP 2 route de BROXELLES à RUBROUCK, OAP rue de THANNAY à THIENNES Les rues NOTRE-DAME et de SERCUS (OAP 4 et 5 HAZEBROUCK) ne sont pas des routes départementales. <u>Plan du périmètre</u> (RENESECURE-WALLON CAPPEL-EBBLINGHEM-STAPLE-LYNDE-HAZEBROUCK) fourni en appui.
<u>REGION HAUTS DE France</u>	4 avril 2024 Les PLU intercommunaux sont des instruments opérant pour la gestion de l'espace et le développement équilibré des territoires. C'est pourquoi la région porte un intérêt à ce document stratégique. Le SRADDET HAUTS de France a été adopté le 30 juin 2020 et approuvé par la Préfet le 04 août 2020, il est intégralement consultable. Selon la hiérarchie des normes le SRADDET s'impose au SCoT ou à défaut au PLUi. La région a décidé de concentrer son accompagnement sur les SCoT et c'est donc à travers du SCoT de votre territoire (qui intègre votre intercommunalité et le périmètre de votre PLUi) que le SRADDET s'appliquera

2-4 Contributions des communes

Elles ont été portées sur le registre numérique au cours de l'enquête publique. Elles sont au nombre de 19.

Mairie de SERCUS

@7 Modifications des conditions des O.A.P

Mairie d'EBBLINGHEM

@13 Changement d'ordre des O.A.P - passage d'une zone A en zone UA (régularisation) –

Réalisation rapide d'un cabinet médical

E 212 demande de modification à apporter à la contribution @13

Mairie d'EECKE

@17 Modifier le phasage des opérations habitat/mixte

Mairie de STEENWERCK

E9 Demande visant à décaler le démarrage de l'opération de Beaumart.

@ 220 Positionnement/OAP de BEAUMART

Mairie d'ARNEKE

@62 Demande de modification de l'O.A.P

@117 Modification phasage OAP

@179 Modification phasage OAP Place Saint-Gohard

Mairie de BAILLEUL

C93 Demande visant la suppression de l'OAP et de l'E.R rue de LILLE pour vente des parcelles.

@107 Modification OAP route de locre

Mairie d'HAZEBROUCK

@110 Retrait PAPAG 4

@111 Modification OAP Notre Dame

@112 Modification du règlement (activités des services au centre-ville)

@113 Modification du zonage site des anciennes fonderies du Nord

@178 Protection du patrimoine bâti

Mairie de Saint-Sylvestre Cappel

@114 Revoir le classement des bâtiments classés au patrimoine afin de permettre la rénovation-Assouplissement des règles concernant les énergies renouvelables

Mairie de STRAZEELE

C 176 Modification temporalité OAP

Mairie de WALLON-CAPPEL

@186 Modification OAP

Courrier de la Mairie de PRADELLES

En date du 23 mai 2024 parvenu, après clôture du registre numérique, au Président de La Commission d'enquête le 03 juin 2024 sollicitant la modification de l'O.A.P.

2-5 Contributions du public

La participation du public a été conséquente. Elle a permis de recueillir 206 contributions auxquelles on peut ajouter 430 visiteurs pour 919 visites (un visiteur peut générer plusieurs visites) et 1168 téléchargements des documents pour 1115 visualisations.

2-6 L'ensemble des contributions Mairies plus public est de 225, réparti comme suit :

17 E e.mail

148 @ contributions numériques (Registre dématérialisé)

10 C courriers

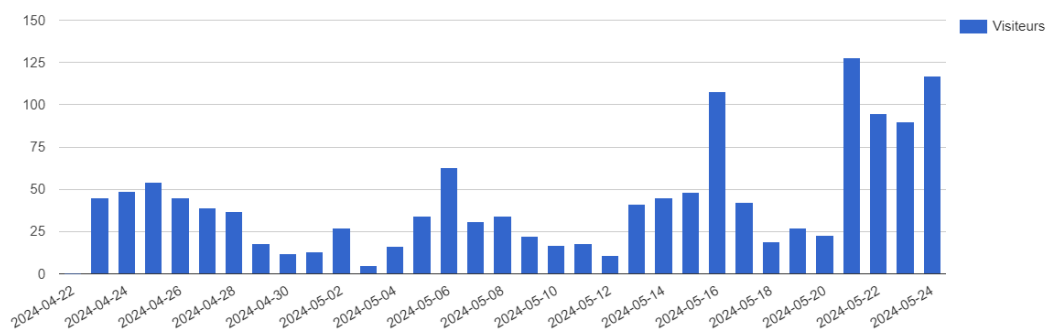
50 R registres « papier » (4)

Nota

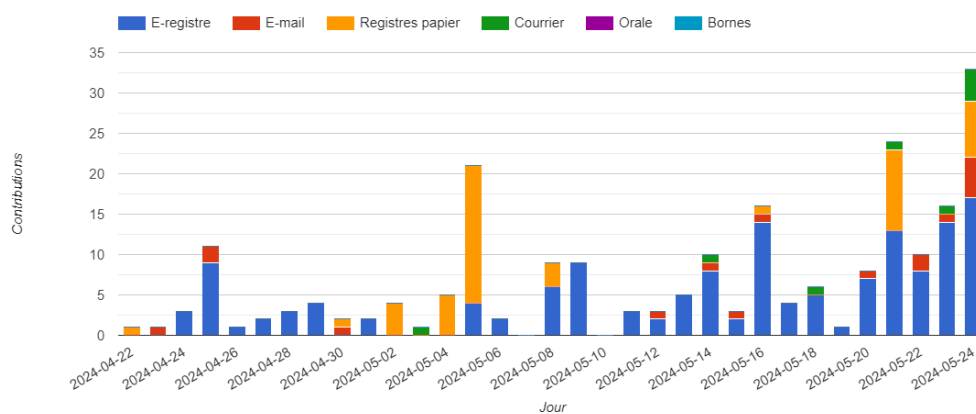
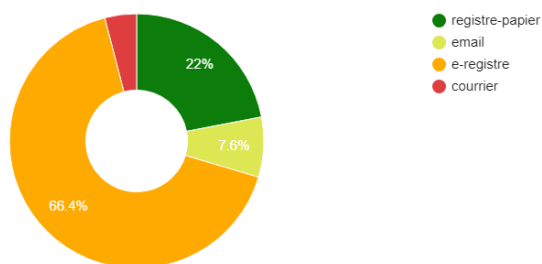
3 contributions ont fait l'objet de modération levée de notre part.

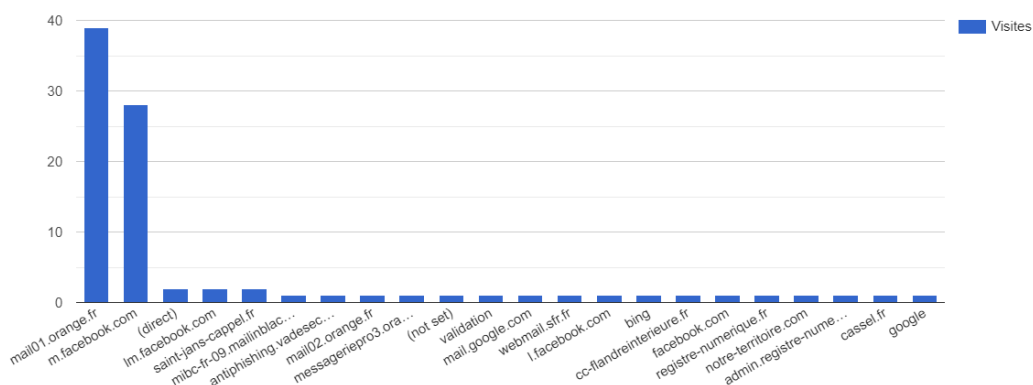
Vous voudrez bien trouver ci-après :

- Les statistiques principales extraites du registre numérique traitant de cette participation.



Provenance des contributions





● L'ensemble des contributions

Tableau récapitulatif des Thématiques

INTITULES	NOMBRE et PROVENANCE
1° Opposition à l'OAP de BEAUMART sur la commune de STEENWERCK	@ 6/ 8/10/11/14/15/16/18/20/21/22/23/24/25/29/30/53/54/60/61/63/69/70/71/72/74/75/76/77/78/79/80/81/82/83/84/85/86/88/89/90/91/92/94/95/96/97/98/101/102/105/106/108/109/118/119/120/121/124/125/127/128/129/130/131/132/135/136/140/141/144/151/162/163/164/169/174/181/183/184/189/190/195/203/204/205 R 158 R 161 @ 220 en faveur du projet (courrier de Monsieur le Maire de la commune de STEENWERCK) Soit environ 41°/° des contributions
2° Opposition à l'OAP rue de Tannay à THIENNES 3° Opposition à	@ 146/147/149/150/168 R 160/210 C 211/213/223 Soit environ 4,5 °/° des contributions
3° Changement de zonage	E12/28/87/185/218 @19/26/64/68/148/170/173/182 R32/36/38/41/43/45/47/50/52/55/59/100/122/153/154/192/194/200/202/224 C35 /143 Soit environ 15 °/° des contributions
4° Changement de destination	R1/27/40/46/48/51/52/56/57/58/67/152/155/156/157/ E2/99/104/116/133/191/216 @ 3/4/5/73/123/138/145/167/171/172/175/177/188/209/214/221 C225 Soit environ 17°/° des contributions
5° Modification conditions OAP	@7/134/137/139/198/201/ C222 R49/159/199/ E9 Soit environ 5°/° des contributions
6° Extension d'une zone d'activité	@100
7° Zone inondable	R 31
8° Règlement	@142/219
9° Avis complémentaire	@103

C.A	
10° Sites remarquables	E 166
11° Avis FDSEA	@180
12° Autres	R33/34/37/39/42/44/65/66/122/155/165/197 @115/187/208/215 C126 Soit environ 7,5°/° des contributions

Tableau détaillé des contributions

Le maître- d'ouvrage voudra bien consulter les éléments contenus dans le registre numérique et procéder à l'extraction Word ou EXCEL de l'ensemble des contributions si nécessaire.
Précisons que nous avons pris en compte l'observation de Monsieur MASSELOT C225.

Analyse de ces contributions PAR THEME (Mairies et public)

-On relève

1° Un très grand nombre de contributions (dont celle d'un comité d'intérêt local) qui expriment une opposition au projet de l'O.A.P. de BEUMART à STEENWERCK aux principaux motifs de l'application de la loi ZAN du 21 juillet 2023, des conséquences diverses engendrées par une augmentation de la population et de l'atteinte possible à l'environnement alors que ce projet constituera une réserve foncière pour la commune et une mise en conformité avec les dispositions de la Loi SRU.

2° Opposition à l'OAP rue de Tannay à THIENNES

Les contributions reçues et leurs annexes remettent en cause l'importance du projet de construction de logements sur ce site. Il est fait état d'un risque d'inondation sur ce terrain et ses abords avec une évacuation des eaux pluviales bloquée en raison de l'existence de la voie de chemin de fer et des cours d'eau proches (Lys, Melde et Nieppe) de faible pente.

3° Changement de zonage

Les contributions relatives à une demande de modification de zonage sont motivées, selon les contributeurs, par des erreurs matérielles (zone construite encore classée en zone A ou N). Elles concernent également une demande de changement de statut ou un souhait de changement de zonage A/U.

4° Changement de destination

Les contributions relatives à des souhaits de changement de destination de bâtiments en zones A et N, notamment pour la diversification d'activités ou la création de logements à l'intérieur d'anciens bâtiments agricoles.

5° Modification conditions OAP

Les contributions relatives aux conditions de réalisation des O.A.P (temporalité-suppression-modification), notamment celles qui concernent certaines communes. (Voir détail ci-dessus)

6° Extension d'une zone d'activité

Cette contribution concerne un projet d'extension d'activité industrielle à Hazebrouck

7° Zone inondable

Cette contribution concerne le même projet vu précédemment (thème n°5).

8° Règlement

Ces contributions concernent des adaptation/modification du règlement

9° Avis complémentaire C.A

Une contribution a été déposée par la Chambre d'Agriculture en complément de son avis figurant au dossier (PPA)

10° Sites remarquables

Cette contribution concerne la commune de Saint-Sylvestre Cappel

11° Avis FDSEA

Cette contribution rejoint les préoccupations exprimées par la Chambre d'Agriculture dans sa contribution reçue au cours de l'enquête (Thème 8)

12° Autres

La majorité des contributions classées Autres concernent des demandes d'information sur le PLUi-H mais aussi des souhaits à caractère général ou particulier voire des erreurs constatées dans le document.

2-6 Interrogations et questionnements des membres de la commission

Les interrogations et questionnements des membres de la commission, tant dans le cadre de la préparation de l'enquête qu'au cours de son déroulement, ont obtenu les réponses attendues « au fil de l'eau » grâce aux nombreux échanges fructueux par mails et au cours des réunions « Commission/M.O avec Madame CARTON et Monsieur MAYEUX ».

2-7 Contributions des Mairies

Les mairies concernées n'ont contribué qu'au cours de l'enquête. Aucune n'a apporté d'observation dans le cadre des consultations des P.P.A et autres structures en amont de l'enquête au vu du contenu du dossier soumis à l'enquête.

Dans l'attente de votre mémoire en réponse,
Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les
meilleurs.

DUC Jacques

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

LEGRAND Hervé

MACQUART Francis

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'H' followed by a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'F' followed by a horizontal line.